

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822046

Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 20 août 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 20 août 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE1548220461, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion de deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822046

Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822046. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822046 qui lui avait été confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ces contrats consistent en la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal. De façon plus précise, ces travaux sont des reconstructions de chaussée sur des sections de rue afin de remédier à la présence récurrente des déficiences causées par la présence de nids-de-poule.

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de diviser le projet en deux contrats. Il s'agit de deux ententes-cadres puisqu'aucune rue n'est identifiée dans les documents d'appel d'offres. Les demandes d'interventions seront transmises par les arrondissements au SIVT qui émettra des bons de commandes lorsque le volume d'intervention sera suffisant pour permettre la sortie de l'entrepreneur.

Seule l'entente-cadre portant sur le secteur Ouest et le centre-ville (contrat 323901-1) répond aux critères d'examen de la commission.

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* (PRR) – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En plus des travaux du PRR déjà planifiés, les présents travaux appuient les efforts déployés pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier par des opérations de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 22 juin 2015. Sur neuf preneurs du cahier des charges, cinq firmes ont déposé une soumission pour le contrat 323901-1.

Il y a un écart de 30,2 % favorable à la Ville entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels internes pour l'entente-cadre portant sur le secteur Ouest et le centre-ville (323901-1). Il y a également un écart de 42,3 % entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et la deuxième plus basse soumission conforme.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire est un nouveau joueur sur le territoire montréalais et que sa soumission est nettement plus basse que celles des autres entreprises. Cette situation exige, selon les membres, que la Ville porte une attention particulière à la surveillance des travaux.

Par ailleurs, les membres croient que certains éléments de comparaison des prix des soumissionnaires auraient dû se retrouver dans le sommaire décisionnel. Ils comprennent que certains renseignements peuvent être de nature confidentielle, mais compte tenu des écarts substantiels de prix entre l'adjudicataire et les autres soumissionnaires, cette information aurait été appropriée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de plus de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822046 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.